



Tél : 01.76.82.64.52
cgtflins@free.fr

Le 8 octobre Tous en grève

La presse fait état de l'augmentation de la rémunération de Carlos Ghosn.

Rien que pour Renault, elle passerait de 2,67 millions d'euros en 2013 à 7,2 millions d'euros en 2014 !

Il faut ajouter à cela le salaire versé à Ghosn par Nissan qui est sensiblement du même ordre. On parle donc de **15 millions d'euros !**

Nos salaires eux sont congelés depuis l'accord de compétitivité... C'est pour mieux servir le PDG et les actionnaires !!!

- ⇒ **Travailler gratuitement 18,5 jours de plus par an**
a également servi à ne pas embaucher ou presque (1000 embauches prévues sur le groupe mais pas encore réalisées).
- ⇒ **8.260 emplois supprimés dans le groupe**
ont permis de surcharger de travail ceux qui restent et de faire "exploser" la précarité !
- ⇒ **1 travailleur sur 2 en production est intérimaire ou sous-traitant !**
- ⇒ **Le gel des salaires**
a permis à Renault d'augmenter la "compétitivité"

En résumé, travailler gratuitement 18,5 jours par an avec des salaires gelés et des charges de travail plus importantes a permis d'augmenter Ghosn et les actionnaires !

Elle n'est pas belle l'histoire ?

Cela fait aussi augmenter notre colère.

Alors saisissons-nous du 8 octobre pour l'exprimer.

La CGT Renault appelle tous les travailleurs du groupe à participer à la journée d'action interprofessionnelle dans le pays.

**A Flins, la CGT vous appelle à cesser le travail
2 heures en fin de poste
pour toutes les équipes et le temps nécessaire
pour se rendre à la manifestation parisienne.**

Débrayons massivement.

Compte-rendu du C.E. du mercredi 30 septembre 2015

• Les annonces de la direction :

La direction a annoncé les dates de fermeture pour la fin de l'année :

- Pour l'usine : du **23 décembre au soir au 11 janvier 2016**.
- Pour les ateliers à pièces : **du 23 décembre au 4 janvier 2016**

Encore une fois, la direction se sert de nos congés pour gérer la production et les travaux en fermant l'usine en fin d'année. Elle positionnera la 5^{ème} semaine du 23 décembre à la fin de l'année et ensuite elle compte positionner des journées en capital temps collectif.

Que ce soit les jours de la 5^{ème} semaine, les CTC, CTI, les CT : toutes ces heures nous appartiennent et ne devraient pas servir à gérer la production de l'usine.

Pour tous ceux qui n'auraient pas assez d'heures dans leurs compteurs, ce qui d'après la direction correspond à plus d'un salarié sur 2 dans l'usine, une demande de chômage technique sera demandée.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est à Renault de payer ces journées et ce ne sont pas nos congés ni l'argent du contribuable qui doivent servir de variable d'ajustement pour pallier les journées non travaillées.

• Concernant les effectifs

33 embauches ont été effectuées sur les 116 prévues. La direction de l'usine ose parler de « recrutement marathon » ! Un marathon d'escargot ?!!!... La direction fait plutôt du surplace ! A quelle date seront-elles toutes réalisées ? A la fin de quelle année... 2016 ; 2017 ?

Dans l'usine, il y a 1.200 travailleurs intérimaires dont 1.100 en surcroît d'activité. En une heure, les 116 embauches pourraient être réalisées. La direction prend son temps. Elle le prend tellement que lorsque ces embauches auront été réalisées il y aura eu plus de départs que d'embauches !

Les 116 embauches ont été annoncées en début d'année : 10 mois ce sont écoulés depuis et l'effectif est tombé de 2.199 à 2.099 sur cette même période. Autrement dit 100 travailleurs sont partis de l'usine et 33 embauches ont eu lieu.

L'effectif de l'usine a donc diminué de 67 personnes... Cherchez l'erreur !!!

A propos des ruptures conventionnelles du contrat de travail

La rupture conventionnelle du contrat de travail est entrée en vigueur en 2008. C'était une vieille revendication du MEDEF : Pouvoir se débarrasser de travailleurs pour « baisser la masse salariale » en contournant la loi sur les licenciements économiques ou même la loi sur le licenciement de travailleurs handicapés !

Cette rupture implique qu'il y ait "**entente**" de "**gré à gré**" entre l'employeur et le salarié ! Cette loi suggère qu'il y ait donc égalité entre l'employeur qui veut se débarrasser de ses salariés et le travailleur qui est sous sa coupe ! Chacun d'entre nous sait bien qu'il n'y a pas d'égalité entre le patron et ses travailleurs. Les moyens de mettre la pression sur les salariés pour les forcer à signer sont connus de tous.

- **Cela peut être du chantage** : « *tu acceptes ce que je te donnes, sinon je te trouve une faute quelconque* ».
- **Cela peut être des brimades** telles que retirer du travail au salarié, le déplacer dans un travail moins intéressant, le sanctionner, etc...

L'imagination de l'employeur qui cherche à "tailler" dans la masse salariale sans avoir à rendre de compte à personne (pas de licenciement à déclarer) est fertile.

Alors, que l'on ne vienne pas nous dire que la rupture conventionnelle du contrat de travail est faite avec le plein accord des salariés ! Dans la période actuelle, peu de travailleurs sont volontaires pour rejoindre pôle emploi.

La rupture conventionnelle n'est rien d'autre qu'un licenciement déguisé.